Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9170806
Centre d'intérêt:

Fédération des cégeps.

Rapport annuel 1988-1989 / Fédération des cégeps. -- Montréal : La Fédération, [1990?].
36 p. : ill. ; 28 cm.

L'année d'activité se termine le 30 juin.

ISBN 2-89100-065-X

Descripteur(s): Rapport d'activité • Rapport annuel • Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Fédération des cégeps

Le rapport annuel de la Fédération pour l'année 1988-1989 présente en premier lieu un rapport "moral" du directeur général puis la structure de la Fédération. Le rapport d'activités fait un tour d'horizon des principales réalisations de la Fédération en matière d'affaires pédagogiques, d'affaires étudiantes, d'affaires matérielles et financières, de ressources humaines, de relations de travail, d'informatique et de communications. Finalement, on identifie les dossiers jugés prioritaires pour les années à venir et on présente les tableaux illustrant la situation financière de la Fédération.

Type de document:

9170816

Fédération des cégeps

RAPPORT ANNUEL 1988 • 1989

Une publication du Service des communications et de la documentation

Coordination et supervision:
Francine Forget

Rédaction:
Bernard Le Mothe

Conception et réalisation graphiques:
Madeleine Bellerose

Typographie:
Chantal Provost

Révision:
Pauline Gervais
Francine Noël

Impression:
Imprimerie Laurentienne

ISBN 2-89188-065-X

Dépôt légal - 1er trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Le présent rapport couvre les activités de la Fédération des cégeps pour la période allant du 1er juillet 1989 au 30 juin 1990.

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2P 1E7

Téléphone: (514) 381-8631
Télécopieur: (514) 381-2380

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des collèges publics d'enseignement général et professionnel du Québec; elle s'est donné pour but de promouvoir le développement de l'enseignement collégial et des collèges qui lui sont affiliés.

Pour atteindre ce but, la Fédération agit comme le porte-parole autorisé de l'ensemble des collèges affiliés; à ce titre, elle est appelée à prendre publiquement position sur des sujets d'intérêt collectif et à défendre les orientations prises par le réseau collégial.

Lieu de concertation et d'échanges pour ses membres, la Fédération traduit leurs consensus sous forme d'interventions publiques dont la pertinence se fonde sur des études, des consultations et des analyses.

Au nom de ses membres, la Fédération établit des contacts et fait évoluer des dossiers d'intérêt commun avec les différents partenaires gouvernementaux et privés des cégeps, notamment dans les domaines des affaires pédagogiques, des affaires étudiantes, des ressources humaines et des affaires matérielles et financières.

La Fédération représente collectivement les collèges lors de l'élaboration, la négociation et l'interprétation des dispositions des conventions collectives qui lient les cégeps à leurs personnels syndiqués.

Table des matières

PAGE

Mot du président 7

Rapport du directeur général 9

Structure de la fédération 14

Rapport d'activités 19

- Les affaires pédagogiques 19
- Les affaires étudiantes 22
- Les affaires matérielles et financières 23
- Les ressources humaines 25
- Les relations de travail 26
- L'informatique 27
- Les communications 28

Prospective 30

Situation financière 31

Mot du président

Au moment d'entamer ce premier rapport à titre de président de la Fédération, je tiens à rendre un hommage tout particulier à mon prédécesseur, M. Lorrain Barrette. Ayant pu moi-même, comme membre du Conseil d'administration, le suivre de près au cours des dernières années et en particulier pendant les deux ans et demi où il a assumé la présidence, c'est en toute quiétude que j'ai pris sa relève, sachant qu'il nous laissait en héritage un organisme sain, vigoureux, parfaitement capable d'accomplir sa mission et de relever les nouveaux défis qui se présenteraient à lui.

Ces nouveaux défis que nous réserve la prochaine décennie, la Fédération les a identifiés au cours des dernières années, et elle s'est donné des orientations prioritaires pour les relever. Ces orientations apparaissent toujours valables après un an; aussi la Fédération continuera-t-elle, dans un proche avenir, à promouvoir la spécificité de l'enseignement collégial, les conditions d'apprentissage qui favorisent la formation fondamentale et la réussite scolaire des étudiants, le développement des ressources humaines dans les collèges, et un financement adéquat et équitable pour tous les collèges.

À plus court terme, la Fédération entend continuer à intervenir sur la place publique pour affirmer avec toute la vigueur requise la place qui revient au réseau collégial. Plus spécifiquement, les dossiers de la gestion des programmes d'enseignement, de la révision des programmes de sciences humaines et de sciences de la nature, de l'enseignement du français au collégial, de l'éducation des adultes, du nouveau mode d'allocation des ressources et de la gestion des ressources humaines sont appelés à mobiliser une grande partie de notre énergie.

Mais le prochain exercice sera aussi marqué par la négociation des conventions collectives. À cet égard, nous entendons notamment assurer aux collèges un espace significatif en matière de négociation locale.

Enfin, et l'année écoulée en fait foi, nous voulons être prêts à parer à toute éventualité dans le dossier du financement du réseau; à cette fin, la Fédération se dotera, pour bien représenter et défendre ses membres, des outils nécessaires et ménera les études de besoins financiers qui s'imposent. Ces mesures visent entre autres à répondre aux menaces devenues annuelles de compressions budgétaires, un dossier qui, malheureusement, a retenu une fois de plus l'attention du réseau collégial en 1988-1989.

Il n'y a pas que les questions financières. Si elles sont primordiales, elles ne constituent pas pour autant la seule préoccupation des cégeps et de leur fédération, comme en témoigne le présent rapport annuel dont je vous invite à prendre connaissance.

Le président,

Yvon Beaulieu

Plutôt que de présenter un simple rapport d'activités, j'ai opté, au cours des dernières années, pour un rapport moral. C'est cette voie que je vais de nouveau emprunter pour dresser ici un bilan personnel de l'année 1988-1989.

De façon générale, si l'on excepte les manifestations relatives à la révision du programme d'aide financière aux étudiants, qui touchèrent une vingtaine d'établissements, l'automne 1988 fut globalement positif pour le réseau collégial, annonçant un hiver calme et un printemps plein d'espérances. Cependant, il nous faut constater que ces espérances ne se sont pas concrétisées et que nous avons plutôt connu un début d'année marqué par la morosité.

Le financement du réseau collégial

Voilà une préoccupation qui, au printemps dernier, a mobilisé beaucoup d'énergie chez les collèges et à la Fédération. En effet, nous avions cru, à tort, que le gouvernement du Québec, ayant compris que le réseau collégial avait déjà subi sa large part de compressions budgétaires, jugerait inéquitable de lui en imposer de nouvelles. Cependant, tel ne fut pas le cas puisque le printemps 1989 nous a apporté quelque 10 millions de dollars de compressions budgétaires additionnelles.

Les collèges ont dû une fois de plus fournir d'énormes efforts pour faire face à la situation. Sans compter que plusieurs d'entre eux ont dû adopter un budget déficitaire. On ne peut que constater, encore une fois, jusqu'à quel point ces ponctions, devenues quasi annuelles, ont un effet démobilisateur sur les gestionnaires et le personnel des collèges.

Leur premier effet pervers est de compromettre des projets qui se situent au cœur même de la mission des collèges. Leur second effet pervers est de contraindre les collèges à remettre en cause tout le secteur de la recherche et de l'innovation auquel ils ont consacré leurs efforts au cours des dernières années parce qu'ils ont compris que c'est par cette voie que passe leur développement institutionnel.

Les compressions ont un effet démobilisateur et dévastateur dans nos établissements; pendant combien de temps et à qui nous faudra-t-il le répéter?

Les relations du M.E.S.S. avec le réseau collégial

Dans la même foulée, nos relations avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ont connu quelques soubresauts. La volonté exprimée par le ministère de puiser ces 10 millions de dollars de nouvelles compressions à même les surplus ou les intérêts générés par les surplus des collèges a suscité de vigoureuses protestations de la part de nombreux établissements.

Par ailleurs, dans plusieurs dossiers, des difficultés d'harmonisation sont survenues au cours des derniers mois entre, d'une part, les collèges et leur fédération et, d'autre part, le ministère. Cela nous a permis de constater que le ministère prônait une vision de la gestion du réseau collégial public diamétralement opposée à celle que privilégient les collèges. En effet, nous faisons face à un ministre qui entend agir de façon centralisatrice, tandis que les collèges ont toujours souhaité que la loi et les règlements qui en découlent soient appliqués et interprétés par le ministère dans une perspective de décentralisation et de responsabilisation des établissements publics.

Après 20 ans, les gestionnaires publics croient être en mesure d'assumer leurs responsabilités de manière autonome, tout en rendant compte de la façon dont ils les assument. À cet égard, il nous faut constater que l'autonomie des collèges n'a guère progressé au cours de la dernière année, tant s'en faut.

La négociation dans le secteur public

La période de négociation a débuté au cours de la dernière année, alors que nous fixions les objectifs que nous entendions poursuivre au cours de la présente ronde. Ces objectifs visaient la définition d'un espace vital pour les préoccupations des collèges dans le déroulement de la négociation. Douze mois plus tard, nous devons constater que, globalement, la négociation a connu peu de progrès.

Cependant, les efforts des derniers mois nous ont permis de faire valoir auprès de la partie syndicale que la présente négociation devait laisser une place très significative à la négociation locale, si l'on souhaite en arriver à une entente sur la façon d'assumer les responsabilités dévolues à chacune des parties par la Loi sur le régime de négociation. Les pourparlers que nous avons eus à ce sujet avec les principaux intervenants syndicaux nous permettent de croire qu'il est possible d'envisager pour la présente négociation la mise en place de mécanismes permettant un développement progressif de la négociation locale. Nous pouvons donc croire que l'année à venir permettra de dégager, pour les collèges qui le souhaitent, tout l'espace nécessaire à la négociation avec leurs syndicats.

C'est au cours du prochain exercice que devrait se conclure l'actuelle négociation. À cet égard, la préoccupation la plus importante pour les collèges et le réseau collégial concerne le niveau des ressources reliées ou consacrées à l'enseignement. De multiples études et analyses ont démontré que depuis la promulgation du décret de 1983, par le jeu de certains mécanismes, les enseignantes et les enseignants du réseau collégial ont dû répondre à des exigences accrues de productivité. La présente négociation doit permettre de corriger cette situation et, par conséquent, de réduire les distorsions causées à la formule d'allocation des ressources enseignantes entre les collèges. Voilà un des aspects majeurs sur lesquels le réseau collégial devra faire porter ses efforts.

Par ailleurs, d'autres efforts, non moins importants, doivent permettre de dégager des ressources significatives permettant aux collèges d'affronter les nouvelles réalités auxquelles ils font face: aide à l'apprentissage, encadrement des nouveaux étudiants, approche-programme, perfectionnement, et combien d'autres... Les collèges et la Fédération ne devront ménager aucun effort pour porter au gouvernement ce message que, pour affronter ces nouvelles réalités, des ressources sont nécessaires.

L'insertion professionnelle des sortants

Au cours de la dernière année, la Fédération a organisé un colloque conjoint avec le Conseil du patronat du Québec sur la satisfaction des milieux d'affaires à l'égard de la formation technique et personnelle que dispensent les collèges, et sur les liens à établir entre le monde du travail et le réseau collégial. Cette première approche, effectuée dans un cadre modeste, a néanmoins été un succès: une centaine de participants, venus tant du réseau collégial que du monde des affaires, ont échangé en mai dernier sur ces questions. Le tour d'horizon, bien que sommaire, a été très positif et porteur d'espoir.

Cette rencontre doit être vue comme un premier pas vers une action plus globale en vue de saisir dans son ensemble la réalité liée à l'insertion professionnelle des sortants du collégial sur le marché du travail, et pour inventorier les possibilités d'actions conjointes du réseau collégial et du monde du travail. À cet égard, le réseau collégial a beaucoup à faire. Nous connaissons actuellement peu d'expériences significatives de liens entre le réseau collégial et le monde de l'entreprise qui nous permettent de mener des actions concertées en matière d'enseignement professionnel. Si nous souhaitons stopper la baisse de fréquentation que connaît l'enseignement collégial professionnel, du moins dans les techniques physiques et biologiques, il va nous falloir développer rapidement des liens entre le monde du travail et le réseau collégial pour nous aider à opérer ce redressement et nous permettre de former la main-d'œuvre qualifiée à laquelle le Québec est en droit de s'attendre pour relever les défis qui se présentent à lui.

L'éducation des adultes

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi nos efforts afin de mettre en œuvre le plan d'action dont nous nous étions dotés en matière d'éducation des adultes. C'est ainsi que nous avons précisé les préoccupations du réseau collégial public à l'égard de la renégociation de l'accord Canada-Québec sur la formation professionnelle. Nous partageons maintenant une position commune avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science; il reste à s'assurer que cette vision sera adoptée par l'ensemble des autres intervenants chargés de déterminer la position québécoise en vue de la renégociation de l'accord avec le gouvernement fédéral.

Quoi qu'il en soit, le réseau collégial entend porter directement son message auprès du gouvernement fédéral, en matière d'éducation des adultes; dans cette optique, nous poursuivrons les rencontres amorcées l'an dernier entre la Fédération et les représentants fédéraux, dont dépendent la majorité des programmes de formation professionnelle de la main-d'œuvre.

D'autres collaborations se sont également établies au cours de la dernière année, notamment avec le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu et avec l'Association provinciale des commissions de formation professionnelle; ces rencontres nous auront à tout le moins permis de sensibiliser directement ces intervenants à nos préoccupations.

La gestion des programmes

La Fédération a entrepris depuis maintenant deux ans une importante réflexion sur la question des programmes. On sait que jusqu'à présent la responsabilité de l'élaboration et de la révision des programmes d'enseignement incombe principalement au gouvernement. Se pourrait-il que celui-ci, dans le cadre d'une redéfinition des concepts et des contenus, accorde aux cégeps certaines responsabilités dans la gestion des programmes? Si le gouvernement se montre disposé à s'engager dans cette voie, nous devons être prêts à faire face à ces nouvelles responsabilités.

Il faut néanmoins signaler que les collèges ont encore bien des efforts à déployer pour assumer pleinement les responsabilités qui sont les leurs, notamment en ce qui concerne l'implantation et l'évaluation des programmes. Il va également nous falloir trouver des mécanismes permettant d'accélérer la révision des programmes, afin que ceux-ci répondent mieux aux préoccupations du monde du travail et suivent de plus près le rythme des changements technologiques; la révision des programmes ne peut plus se faire sur plusieurs années.

Les liens entre les réseaux d'enseignement

Le dossier des liens avec les autres réseaux d'enseignement a lui aussi mobilisé des énergies au cours de l'année. Puisque le C.L.E.S.E.C. (Comité de liaison de l'enseignement supérieur et de l'enseignement collégial) n'a pas été réactivé comme nous le souhaitions, nous avons porté nos efforts de concertation avec le réseau universitaire vers la C.R.E.P.U.Q. (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) et nous pouvons croire que d'ici peu les universités québécoises retourneront aux collèges certains résultats sur le cheminement scolaire des étudiants venant du réseau collégial public. Une telle collaboration pourrait permettre au réseau collégial de connaître la performance de ses étudiants et d'apporter, le cas échéant, les correctifs qui s'imposent. La C.R.E.P.U.Q. et la Fédération collaboreront également dans la rédaction d'un avis commun sur le nouveau programme en sciences humaines élaboré par le ministère.

En ce qui concerne les relations avec le secondaire, l'année écoulée a malheureusement produit moins de résultats concrets: nous avons surtout terminé les études que nous avions entreprises au sujet des passerelles à jeter entre les deux réseaux. Nul doute cependant que l'invitation pressante que le Conseil supérieur de l'éducation vient d'adresser au secondaire et au collégial quant à la révision des préalables en mathématiques devrait nous amener à collaborer plus étroitement au cours des prochaines années. En effet, les préalables exigés par le réseau collégial, particulièrement en mathématiques, en physique et en chimie, pour être admis dans quelque 70 p. cent de nos programmes d'enseignement professionnel sont de plus en plus remis en question et, pour plusieurs, il est grand temps d'amorcer la réflexion en vue de les réviser.

Les communications

Après une année marquée par les célébrations du vingtième anniversaire de la création des cégeps, le dernier exercice nous a permis de revenir à des préoccupations plus immédiates au chapitre des communications.

Le plan triennal de communication de la Fédération a été élaboré. Dans ses activités externes, la Fédération consacrera dorénavant l'essentiel de ses énergies à convaincre les décideurs et les leaders de la place importante qu'occupent les collèges et le réseau collégial au sein de l'enseignement supérieur. Dans ses communications internes, la Fédération cherchera à renforcer ses liens avec les collèges, en fournissant à ceux-ci toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du réseau collégial.

Il faut enfin souligner que c'est au cours de l'année écoulée qu'est entrée en vigueur la politique d'édition de la Fédération. Celle-ci permettra une diffusion plus systématique des travaux des commissions et des comités de la Fédération. Les publications, en plus de se distinguer par l'excellence de leur contenu, auront dorénavant une présentation graphique standardisée.

D'autres dossiers

Il resterait beaucoup à dire sur les activités de la dernière année: sur le dossier du nouveau mode d'allocation des ressources, qui a connu des retards notamment dus à la difficulté de mener, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, les études techniques nécessaires à la validation de ce processus; sur le dossier de l'intégration des nouveaux étudiants, dans lequel une revue de la documentation a démontré qu'il importait d'intensifier les efforts auprès des nouveaux arrivants au cégep; sur le dossier du cheminement scolaire de l'étudiant, dans lequel un relevé des expériences menées dans une vingtaine de cégeps permet d'identifier quelques pistes d'actions possibles pour améliorer le taux de rétention des étudiants dans leurs études collégiales; sur le dossier de la gestion des ressources humaines, où les efforts se poursuivent pour permettre aux collèges de se doter d'outils indispensables en cette matière.

Somme toute, comme nous l'annoncions au début de ce rapport, l'année 1988-1989 s'est déroulée en deux temps: un automne suscitant l'optimisme, suivi d'un hiver et d'un printemps moroses, marqués par les velléités du ministère d'opérer des contrôles dans la gestion même des collèges, allant jusqu'à remettre en question la valeur des diplômes qu'ils décernent. Cela n'a pas été sans nuire à nos relations avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, et si certains ne voient là que des soubresauts bien normaux, je me permets de croire que tel n'est pas le cas. Cependant, quel que soit le contexte, nous avons des responsabilités à assumer et, avec l'aide de leurs gestionnaires et du personnel de la Fédération, les collèges ont cette année continué de donner une formation de haut niveau à quelque 130 000 jeunes et 100 000 adultes.

À tous ceux et celles qui ont contribué par leur temps, leur énergie et leur dévouement à l'action de la Fédération, j'aimerais réitérer mon appréciation; sans eux, jamais nous n'aurions pu prendre en charge un tel nombre de dossiers ni faire valoir tant de nos préoccupations au cours de la dernière année.

Le directeur général,

Gaétan Boucher

ORGANIGRAMME
FÉDÉRATION DES CÉGEPS
1988-1989

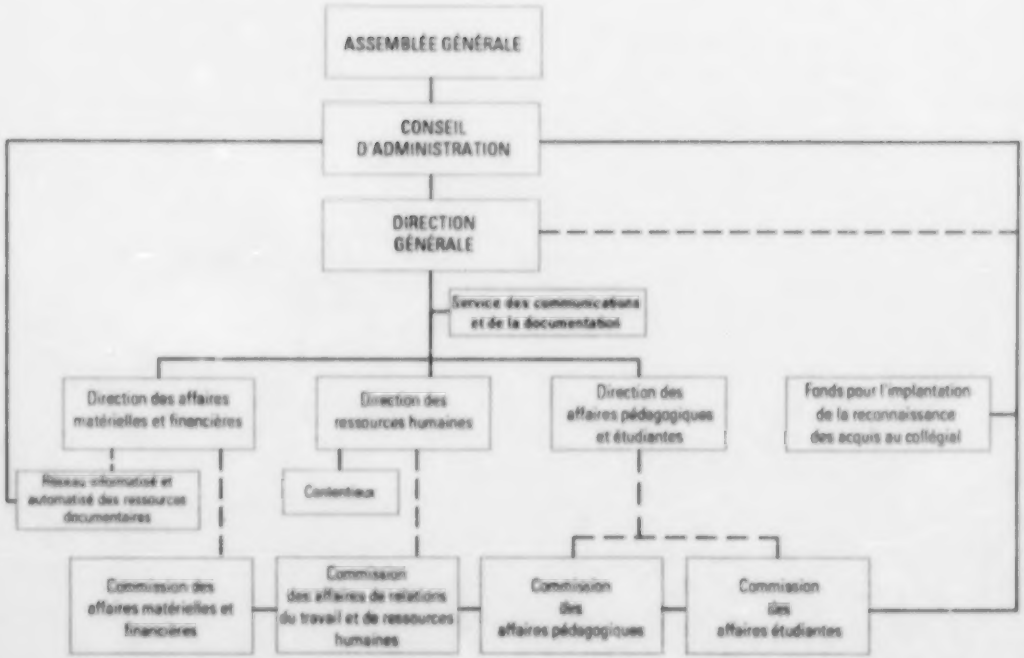

L'Assemblée générale*

L'Assemblée générale se compose de deux délégués de chaque collège affilié: le directeur général et le président du Conseil d'administration.

Cégep de l'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
M. Jean Turgeon, président
M. Lorrain Barrette, directeur général

Cégep AHUNTSIC
M. Roger Desbiens, président
M. Paul Inchauspé, directeur général

Cégep d'ALMA
Mme Lise Tremblay, présidente
M. Rémy Bouchard, directeur général

Cégep ANDRÉ-LAURENDEAU
M. Yvon Lamarre, président
M. Germain Godbout, directeur général

Cégep de BAIE-COMEAU
M. Jean Potvin, président
M. Réjean Gagnon, directeur général

Cégep de BOIS-DE-BOULOGNE
Mme Hélène Gagnon-Bourget, présidente
M. André Forest, directeur général

CHAMPLAIN Regional College
M. Brian Monaghan, président
M. William L. Matson, directeur général

Cégep de CHICOUTIMI
Mme Marlène Ouellet, présidente
M. Clément Martel, directeur général

Cégep de DRUMMONDVILLE
M. Laurier Rousseau, président
M. Paul G. Lemire, directeur général

Cégep ÉDOUARD-MONTPETIT
M. Yvon Trudeau, président
M. Yves Sansseuci, directeur général

Cégep FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU
M. Pierre Delisle, président
M. Jean Asselin, directeur général

Cégep de la GASPÉSIE ET DES ÎLES
M. Embert Whittom, président
M. Jules Bourque, directeur général

Cégep de GRANBY
M. Roger Hivon, président
M. Yvan Vaillancourt, directeur général

HERITAGE College
M. Keith Henderson, président
M. Lawrence Kolesar, directeur général

JOHN ABBOTT College
M. Charles Bissegger, président
M. Gerald J. Brown, directeur général

Cégep JOLIETTE-DE LANAUDIÈRE
M. Jacques Poliquin, président
M. Marcel Montreuil, directeur général

Cégep de JONQUIÈRE
M. Paul H. Bergeron, président
M. Jacques Vézina, directeur général

Cégep de LA POCATIÈRE
M. Yvon Ouellet, président
M. Michel Brisson, directeur général

Cégep de LÉVIS-LAUZON
M. Raymond Bouillé, président
M. Jean-Claude Lacasse, directeur général

Cégep de LIMOILOU
M. Michel Champoux, président
M. Yvon Beaulieu, directeur général

Cégep LIONEL-GROULX
M. Claude Legault, président
M. André Turcotte, directeur général

Cégep de MAISONNEUVE
M. Pierre Brossard, président
M. Pierre Leduc, directeur général

Cégep de MATANE
Mme Jocelyne Dugré, présidente
M. Réginald Lavertu, directeur général

Cégep MONTMORENCY
M. Jean-Guy Tremblay, président
M. Denis Latour, directeur général

Cégep de l'OUTAOUAIS
M. Jean-Paul Saint-Onge, président
M. Émile Demers, directeur général

Cégep de la RÉGION DE L'AMIANTE
M. Daniel Dostie, président
M. Marcel Lafleur, directeur général

Cégep de RIMOUSKI
M. Marc-A. Saint-Amand, président
M. Alcide Daigneault, directeur général

Cégep de RIVIÈRE-DU-LOUP
M. Vincent Dumont, président
M. Bernard Lachance, directeur général

Cégep de ROSEMONT
M. Pierre Parent, président
M. Guy Gaudreau, directeur général

Cégep de SAINT-FÉLICIEN
M. Jean Girard, président
M. Jocelyn Audet, directeur général

Cégep de SAINTE-FOY
Mme Francine Carrier, présidente
M. Denys Lamso, directeur général

Cégep de SAINT-HYACINTHE
M. Paul-Yvon Proulx, président
M. Ray-Marc Dumoulin, directeur général

* Membres en poste au 30 juin 1990

Cégep SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
M. Yvan Paquette, président
M. Gilles Perreault, directeur général

Cégep de SAINT-JÉRÔME
M. Ghislain Levert, président
M. Claude Lalonde, directeur général

Cégep de SAINT-LAURENT
M. Raymond Denis, président
M. Claude Bixly, directeur général

Cégep de SEPT-ÎLES
M. Marcel Bleau, président
M. Octave Derapé, directeur général

Cégep de SHAWINIGAN
M. Raymond Pronovost, président
M. Jean Gignac, directeur général

Cégep de SHERBROOKE
M. Claude Métras, président
M. Paul Gervais, directeur général

Cégep de SOREL-TRACY
M. Claude Lefebvre, président
M. Roland Gaudreau, directeur général

Cégep de TROIS-RIVIÈRES
M. L. Jacques Filion, président
M. Alain Lallier, directeur général

Cégep de VALLEYFIELD
M. Michel Lacombe, président
M. Marcien Proulx, directeur général

VANIER College
M. William Schabas, président
M. Maurice Scarpeleggia, directeur général

Cégep de VICTORIAVILLE
M. Jean-Guy Dubois, président
M. Clément Bernier, directeur général

Cégep du VIEUX MONTRÉAL
M. Gilbert Dionne, président
M. André Legault, directeur général

Le Conseil d'administration*

L'Assemblée générale élit, parmi ses membres délégués, un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et cinq conseillers qui forment le Conseil d'administration de la Fédération.

M. Yvon Beaulieu, président
directeur général du cégep de Limoilou

M. Pierre Delisle, vice-président
président du conseil d'administration du cégep François-Xavier-Garneau

M. Jocelyn Audet
directeur général du cégep de Saint-Félicien

M. Gilbert Dionne
président du conseil d'administration du cégep du Vieux Montréal

M. Paul Gervais, conseiller
directeur général du cégep de Sherbrooke

M. Bernard Lachance, conseiller
directeur général du cégep de Rivière-du-Loup

M. Pierre Leduc, conseiller
directeur général du cégep de Maisonneuve

M. Ghislain Levert
président du conseil d'administration du cégep de Saint-Jérôme

M. Marc A. Saint-Amand
président du conseil d'administration du cégep de Rimouski

Le Comité de coordination*

Il est formé des cadres de la Fédération des cégeps.

M. Gaétan Boucher
directeur général

M. Roland Courroyer
adjoint au directeur général

M. Yves de Bellefeuil
directeur de la Direction des ressources humaines

Mme Angèle Grégoire
directrice de la Direction des affaires pédagogiques et étudiantes

M. Richard Rousseau
directeur de la Direction des affaires matérielles et financières

* Membres en poste au 30 juin 1990

Le personnel de la Fédération*

DIRECTION GÉNÉRALE

M. Gaëtan Boucher
directeur général
M. Roland Coumoyer
adjoint au directeur général
Mme Nicole Tharrien
agente administrative

Service des communications et de la documentation

Mme Madeleine Belleisse
technicienne en arts graphiques
Mme Francine Forget
conseillère en communication
Mme Chantal Provost
agente administrative
Mme Lucie Varin
technicienne en documentation

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

M. Yves Gingras
directeur
M. Robert David
conseiller en ressources humaines
M. Richard Delorme
conseiller en ressources humaines
M. Yves Gagnière
conseiller en ressources humaines
M. Pierre Gagnon
conseiller en ressources humaines
M. Yvon Hamel
conseiller en ressources humaines
Mme Carole Mercier
agente administrative
Mme Monique Proulx
conseillère en ressources humaines

Contentieux

Mme Arlette Berger
avocate
M. Pierre Bourgeois
conseiller en ressources humaines
Mme Thérèse Choquette
agente administrative
M. Daniel Gervais
stagiaire

DIRECTION DES AFFAIRES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Mme Louise Carmel
agente administrative
Mme Carole de Chantal
préposée à l'organisation des repas
M. Richard Charron
opérateur en informatique
Mme Denise Delorme
agente administrative
M. François Hart
analyste en informatique
Mme Geneviève Hotte
conseillère en gestion financière
Mme Francine Lavallée
agente administrative
M. Jean-François Leblanc Boucher
préposé à l'entretien
Mme Johanne Loid
agente administrative (en congé)
M. Jean Plante
conseiller sur le système Renard
M. Richard Rousseil
directeur

DIRECTION DES AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET ÉTUDIANTES

M. Jean Désilets
conseiller en recherche
M. Robert Duchemin
conseiller en recherche
M. Christian Gaven
conseiller en recherche
Mme Angèle Grégoire
directrice
M. Bernard Morin
conseiller en recherche
Mme Diane Renaud
agente administrative

FONDS POUR L'IMPLANTATION DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS AU COLLÉGIAL

Mme Lucie Hogue
conseillère en recherche, développement et évaluation
M. Robert Isabelle
directeur exécutif
Mme Francine Landry
conseillère en recherche, développement et évaluation
Mme Maryse Tremblay
agente administrative
Mme Rollande Turcotte
agente administrative

* Personnel en poste au 30 juin 1990

Les commissions permanentes *

Créées par l'Assemblée générale, les commissions permanentes sont des organismes consultatifs qui, sous l'autorité du Conseil d'administration, étudient diverses questions relevant de leur champ de compétence. Il y a des commissions permanentes pour les affaires de relations du travail et de ressources humaines, les affaires matérielles et financières, les affaires pédagogiques et les affaires étudiantes.

Bureau de direction de la Commission des affaires pédagogiques

M. Gilles Lavoie, président
directeur des Services pédagogiques et éducatifs
du cégep Lionel-Groulx

M. Paul Bourbeau
directeur des Services pédagogiques
du cégep de Saint-Jérôme

M. Julien Côté
directeur des Services pédagogiques
du cégep de Lévis-Lauzon

M. Jacques Lemire
directeur des Services pédagogiques
du cégep de Trois-Rivières

M. Jean-Claude Solange
directeur des Services éducatifs
du cégep de Baie-Comeau

M. Roch Tremblay
directeur des Services pédagogiques
du cégep Ahuntsic

Bureau de direction de la Commission des affaires étudiantes

Mme Hélène Giguère, présidente
directrice des Services des affaires étudiantes
du cégep Ahuntsic

M. Léonce Boudreau
directeur des Services aux étudiants
du cégep John Abbott

Mme Louise Gratton
directrice de la Direction des affaires étudiantes
du cégep de Maisonneuve

M. Guy Lécuyer
directeur des Services aux étudiants
du cégep de Valleyfield

M. Michel Vincent
directeur des Services aux étudiants
du cégep de Limoilou

Bureau de direction de la Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines

M. Gilbert Coallier, président
directeur des Ressources humaines
du cégep de Saint-Laurent

M. Robert Saint-Amand, vice-président
directeur des Ressources humaines du cégep Montmorency

M. Louis Dewar, secrétaire
directeur des Services du personnel du cégep Vanier

M. Robert Laflamme, conseiller
directeur des Ressources humaines du cégep de Jonquière

Mme Carole Thiffault, conseillère
directrice des Services du personnel
du cégep Lionel-Groulx

Bureau de direction de la Commission des affaires matérielles et financières

M. Gilles Lapierre, président
directeur des Services administratifs
du cégep de Saint-Jérôme

M. Réal Campagna, vice-président
directeur des Services financiers et de l'équipement
du cégep Joliette-De Lanaudière

M. Jacques Roberge, secrétaires aux assemblées
directeur des Services financiers du cégep de Victoriaville

M. Jean-Jacques Barrette, trésorier
directeur des Ressources financières
du cégep André-Laurendeau

M. Jocelyn Blackburn, secrétaire au comité exécutif
directeur des Services financiers et informatiques
du cégep de Baie-Comeau

M. Jacques Bélanger, conseiller
directeur des Services administratifs
du cégep de Saint-Laurent

M. Yvon Crevier, conseiller
directeur des Services de l'équipement
du cégep Lionel-Groulx

M. André Gatarneau, conseiller
directeur des Services administratifs du cégep Ahuntsic

M. Jacques Leblanc, conseiller
directeur des Services de l'équipement
du cégep Édouard-Montpetit

* Membres en poste au 30 juin 1989

Les affaires pédagogiques

L'éducation des adultes

La tenue l'an dernier de Conférence 88, qui avait rassemblé quelque 140 participants de 35 collèges autour du thème de l'éducation des adultes, avait permis à la Fédération d'élaborer un plan d'action dans ce dossier.

Dans le cadre de ce plan, des activités prioritaires, d'ordre politique, ont été déterminées cette année: il s'agit notamment pour la Fédération et le réseau collégial de récupérer une part du financement, de voir à l'assouplissement de certaines mesures administratives, et de clarifier les relations avec les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Science (M.E.S.S.), de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu (M.M.S.R.), et avec l'Association provinciale des commissions de formation professionnelle (A.P.C.F.P.), tous parties prenantes au dossier.

Le cheminement scolaire de l'étudiant

Devant l'impossibilité d'obtenir des données statistiques fiables sur les échecs et les abandons scolaires dans l'ensemble du réseau, un comité de la Commission des affaires pédagogiques (C.A.P.) a procédé au relevé des initiatives les plus marquantes prises par les collèges pour aider les étudiants dans leur cheminement scolaire.

Une vingtaine d'initiatives ont ainsi été évaluées; elles englobent notamment les centres d'aide et de tutorat par les pairs, les programmes d'accueil, les encadrements particuliers en mathématiques, l'évaluation de mi-session et les approches intégrant des activités conjointes et concertées d'enseignants et de professionnels.

Cette évaluation a permis de déterminer les conditions favorisant un meilleur impact des interventions, quelles qu'elles soient: dépistage précoce des étudiants en difficulté, diagnostic précis de leurs difficultés, contrôle des acquis préalables, évaluations fréquentes, interventions ciblées sur les nouveaux étudiants, etc.

Le comité a également évalué les coûts requis pour mener à bien de telles initiatives, quant aux ressources humaines, matérielles et financières, dans la perspective de la prochaine négociation. Le rapport sur le cheminement scolaire, assorti de recommandations opérationnelles, a été soumis en juin à l'assemblée générale de la C.A.P., pour adoption en octobre 1989.

La gestion des programmes de formation

En 1988-1989, l'accent a été mis sur un modèle organisationnel de gestion des programmes de formation; il s'agit d'un modèle qui prévoit l'attribution d'une responsabilité accrue aux collèges à chacune des phases du processus administratif actuellement centralisé par le M.E.S.S.: élaboration, implantation, évaluation et révision des programmes de formation.

Trois rencontres ont eu lieu cette année entre la Fédération et la Direction générale de l'enseignement collégial (D.G.E.C.); il en est résulté la création d'un comité ad hoc qui, en 1989-1990, se penchera sur des hypothèses de participation accrue des cégeps à l'évaluation des programmes.

Les relations cégep-université

Tel que prévu, le *Rapport sur les relations cégep-université*, qui définit l'orientation de la Fédération en ce qui concerne l'articulation entre la formation collégiale et la formation universitaire, a été adopté cette année et largement diffusé dans le réseau et auprès des interlocuteurs de la Fédération.

En 1988-1989, la réflexion sur la problématique a donc laissé place à une intervention de nature plus politique: des rencontres ont eu lieu, notamment avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (C.R.E.P.U.Q.). Il en est résulté des ententes de principe avec la Fédération en ce qui concerne une position commune à établir face au nouveau programme de sciences humaines du M.E.S.S., et une entente de collaboration au sujet du cheminement scolaire des étudiants: désormais, les données leur étant rendues disponibles, les cégeps vont pouvoir suivre le cheminement de leurs étudiants, une fois que ceux-ci sont entrés à l'université.

Les relations secondaire-collégial

Le Comité de liaison de l'enseignement collégial et de l'enseignement secondaire (C.L.E.C.E.S.), regroupant entre autres des représentants des collèges publics et privés et des organismes de soutien au collégial, a soumis cette année à la C.A.P. son bilan et son analyse des chevauchements qui existent entre les options professionnelles au secondaire et au collégial.

Dans la perspective d'une diminution des inscriptions au collégial comme au secondaire, et d'un faible taux de réussite, les auteurs étudient les conséquences possibles de la redondance des options professionnelles, pour soumettre des recommandations axées sur la spécificité de l'enseignement collégial: insistance sur la fonction d'orientation des cégeps; révision des préalables à tous les programmes d'enseignement collégial; réalisation d'une étude de relance sur le profil de carrière des sortants du collégial, secteur professionnel; clarification et nouveau partage des responsabilités de formation professionnelle entre le secondaire et le collégial.

La recherche au collégial

Cette année, la Fédération a activement participé aux travaux du Comité interministériel sur la recherche, formé de représentants des universités, des collèges et du ministère, dont devraient ressortir en 1990 les orientations ministérielles en matière de recherche au collégial.

Au sein de ce comité, la Fédération a notamment défendu le maintien des trois champs de recherche actuellement reconnus au collégial (disciplinaire, pédagogique et technologique), et l'élimination d'irritants dans le fonctionnement du fonds Formation de chercheurs et aide à la recherche (F.C.A.R.), qui administre le programme Aide aux chercheurs des collèges que la Fédération souhaite voir devenir le principal instrument de soutien à la recherche libre et disciplinaire au collégial.

Le perfectionnement des personnels des collèges

Cet important dossier, mis de côté par la Fédération faute de ressources, est remonté à la surface en 1988-1989 avec la création, par la C.A.P., d'un comité permanent sur le perfectionnement. Celui-ci a repris le rapport de 1986 sur le perfectionnement des enseignants, en vue de mettre à jour et de donner la priorité en 1989-1990 aux recommandations adressées à la Fédération et qui n'avaient pu être réalisées. On cherchera aussi à rassembler les nombreux intervenants intéressés par ce dossier et à donner suite aux recommandations qui concernent chacun d'entre eux.

Par ailleurs, dans le cadre du développement d'une politique globale de gestion des ressources humaines, le comité entend élargir ses cadres pour regrouper des membres de la C.A.P. et de la Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines (C.A.R.T.R.H.); dans le même ordre d'idée, il étendra ses préoccupations au perfectionnement, non plus seulement des enseignants, mais de l'ensemble des personnels des collèges.

Le Fonds pour l'implantation de la reconnaissance des acquis au collégial (F.I.R.A.C.)

Le F.I.R.A.C. a pour mandat de soutenir l'implantation et le développement de la reconnaissance des acquis extrascolaires dans les établissements de formation collégiale et ce, tant sous l'aspect technique (recherche et développement, coordination, information, animation, sensibilisation, formation des intervenants) que sous l'aspect financier (recherche de subventions et d'autres sources de financement, attribution de subventions aux organismes admissibles).

Le Fonds a reçu cette année 98 demandes de subvention, émanant de 59 organismes dont 41 cégeps et campus. Quatre-vingt de ces 98 projets ont été subventionnés, pour une somme de près de 1,2 million de dollars.

Jusqu'à présent, 58 des 80 établissements de formation ont entrepris d'implanter la reconnaissance des acquis extrascolaires; parmi ceux-ci, on retrouve 43 des 45 cégeps du Québec.

Mentionnons que le Fonds doit prévoir pour bientôt des séances de formation à l'intention d'intervenants de Colombie-Britannique, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Les affaires étudiantes

L'insertion professionnelle des sortants

En raison de la réduction des ressources consenties par le gouvernement fédéral au chapitre du placement étudiant, la Fédération a procédé à l'inventaire de ces ressources sur les campus de ses collèges membres.

Les réponses fournies par les collèges au questionnaire de la Fédération font état d'une diminution réelle de ressources mais révèlent que, selon les régions, la contribution des collèges aux activités de placement de main-d'œuvre peut équivaloir à celle du fédéral; par conséquent, la volonté du gouvernement de se retirer de ce dossier n'a pas eu partout les effets dramatiques que l'on pouvait en redouter.

Des pourparlers, prévus pour cette année mais retardés à cause des élections fédérales, s'engageront en 1989-1990 entre la Fédération et le gouvernement dans ce dossier crucial.

Par ailleurs, la Fédération a réalisé une première dans le milieu collégial en organisant, conjointement avec le Conseil du patronat du Québec, un colloque d'une journée sur le thème *Les cégeps et le monde de l'entreprise*. Une centaine de participants, issus tant des milieux du travail que du monde de l'éducation, y ont accueilli favorablement l'idée d'établir une liaison structurée entre le réseau collégial et l'entreprise.

L'intégration des nouveaux étudiants

Cette année, le rapport *L'intégration des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants* a été achevé et soumis à l'assemblée générale de la Commission des affaires étudiantes (C.A.E.).

Dans le cadre d'une problématique complète, les auteurs étudient les interactions possibles entre les facteurs environnementaux et personnels responsables de l'intégration ou non du nouvel arrivant et, à plus long terme, de sa persévérance et de sa réussite scolaire. En ce sens, les causes académiques traditionnellement invoquées pour expliquer l'échec et l'abandon scolaires sont mises en relation avec les facteurs socio-affectifs en jeu dans l'intégration du nouvel étudiant.

Le rapport, qui dépasse la dimension problématique pour proposer des modes d'intervention, comporte une revue de la documentation américaine et québécoise en la matière. D'abord diffusé auprès des membres de la Commission des affaires pédagogiques (C.A.P.), le rapport deviendra un précieux outil de référence à l'usage des collèges.

Les affaires matérielles et financières

Le nouveau mode d'allocation des ressources

Après avoir, en 1987-1988, établi les paramètres qu'elle préconise pour déterminer l'allocation des ressources, la Fédération a poursuivi, en 1988-1989, au sein du comité aviseur ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (M.E.S.S.)-Fédération formé par le ministre, les travaux de simulation qui permettront de proposer aux collèges un nouveau modèle de financement.

Dans le cadre de ces travaux, qui sont appelés à se poursuivre au cours du prochain exercice, un sous-comité de la Commission des affaires matérielles et financières (C.A.M.A.F.) a remis cette année son rapport d'étape sur la gestion des ressources matérielles. Le sous-comité sur le poids des programmes a lui aussi remis son rapport d'étape au cours de l'année.

L'évaluation des besoins financiers du réseau collégial

Ce dossier a été publié pour la deuxième année par la Fédération. L'évaluation des besoins financiers du réseau collégial se veut une prise de position globale pour l'ensemble des besoins du réseau et sera appelée au cours des prochaines années à prendre plus d'envergure. En 1988-1989, il a servi à appuyer la réponse de la Fédération aux menaces de compressions budgétaires: cet exercice de planification passe relativement inaperçu autrement.

Il s'agit pourtant d'un outil de pression de première importance pour le réseau collégial dans le processus d'établissement des crédits budgétaires du ministère; en ce sens, l'évaluation des besoins financiers se situe dans l'axe prioritaire du développement des avenues de financement pour le réseau collégial.

La fermeture de l'enveloppe des coûts de convention

Dans la perspective d'une décentralisation des enveloppes budgétaires, un comité de la C.A.M.A.F. a étudié les propositions émises par la Direction générale de l'enseignement collégial (D.G.E.C.), en vue de trouver la formule de décentralisation qui permettrait à chaque collège de gérer localement l'enveloppe budgétaire jusqu'à présent centralisée et qui concerne certains coûts reliés à l'application d'articles des conventions collectives (congés de maladie monnayables, primes de préretraite et de séparation, mises en disponibilité, congés de maternité ou d'adoption, etc.).

Sur la base des données des deux dernières années, le comité a procédé à des simulations et, à l'aide de projections, a étudié quatre hypothèses plausibles, pour en arriver à recommander que l'enveloppe des coûts de convention demeure centralisée à la D.G.E.C. en 1988-1989 mais soit décentralisée dans les cégeps dès l'année suivante, selon un modèle basé sur les coûts réels des années de référence.

Successivement adoptée par la Commission puis par le Conseil d'administration de la Fédération, la position officielle sera transmise à la D.G.E.C. lors du prochain exercice.

Le système d'information financière par activité

Au cours de l'année, l'essentiel des travaux du comité a porté sur la mise au point d'un guide de révision des états financiers et de fiches de comptabilisation, aujourd'hui diffusés dans le réseau, et sur des modifications mineures à apporter au rapport financier annuel pour satisfaire aux demandes des collèges.

L'an prochain, les travaux devraient notamment toucher la révision du système de comptabilisation et du document servant à la présentation du rapport financier annuel, pour tenir compte du nouveau mode d'allocation des ressources.

L'entretien du parc immobilier et les critères d'immobilisation

À la suite du dépôt, en février 1986, d'un document sur les critères d'immobilisation visant à clarifier la comptabilisation des acquisitions et travaux par les collèges, les membres du comité de la C.A.M.A.F. ont poursuivi au cours de l'année leurs travaux de suivi et de mise à jour avec les représentants de la D.G.E.C.

Les règlements et directives régissant les travaux de construction ou de rénovation majeurs

Le comité responsable de ce dossier a, au cours de l'année, analysé l'ensemble des règlements, directives et documents administratifs, fournis par la D.G.E.C., relatifs aux travaux de construction et aux procédures qui y sont associées. Sur la base de cette analyse, les membres du comité ont proposé des modifications visant à éliminer les incohérences et à standardiser la terminologie, en s'assurant de la légalité de ces modifications. Un document de référence très complet fut déposé aux membres de la Commission.

La presque totalité des modifications proposées ont été acceptées par la D.G.E.C. et par le contentieux du ministère. Le guide qui résulte de ces travaux sera maintenu à jour par la D.G.E.C.

En 1989-1990, le comité devrait étendre ses travaux d'analyse et de correction aux règlements, directives et documents relatifs aux travaux de construction, en comparant ce qui se fait dans les autres ministères et sociétés parapubliques.

Les assurances

Devant les pressions exercées par les courtiers et craignant de voir les cégeps revivre une situation de hausse de prime, le comité sur les assurances a mis sur pied un plan de stabilisation. Ce plan fut accepté par le Conseil d'administration.

Il est à noter que, pour la première année du régime, qui se terminait le 1er juillet 1988, on a connu un surplus provisoire de 105 000 $, et qu'on s'attend que l'exercice 1988-1989 se solde par un surplus équivalent.

Les ressources humaines

La politique de gestion des ressources humaines

Après avoir publié ces dernières années des programmes spécifiques de gestion des ressources humaines, portant notamment sur l'accueil, la rationalisation et la sélection du personnel, programmes qui sont devenus des outils de référence utilisés par les collèges pour établir leurs propres politiques, la Fédération a adopté cette année une approche plus large.

Cette nouvelle orientation découle du constat que, dans de nombreux collèges à travers le réseau, les services de ressources humaines dépassent largement la stricte application des conventions de travail pour aborder des dimensions à la fois plus individualisées et plus globales de la gestion des ressources humaines.

Cette année, conformément au programme de travail établi pour l'exercice 1988-1989, les membres de la Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines (C.A.R.T.R.H.) se sont donc vus soumettre un projet de politique cadre de gestion des ressources humaines, qui sera diffusé auprès des collèges membres au cours de l'année 1989-1990.

Cette politique se fonde sur le principe du développement des ressources humaines comme levier indispensable du développement des établissements.

Les programmes de gestion des ressources humaines

Au-delà de l'ouvrage fondamental que constituait l'élaboration de la politique cadre, les membres de la C.A.R.T.R.H. ont poursuivi leurs travaux sur des thèmes spécifiques. C'est ainsi qu'un programme d'aide, destiné aux employés des collèges vivant des problèmes personnels susceptibles d'affecter leur santé, leur équilibre psychologique ou leur rendement, a été complété cette année.

Si des initiatives ponctuelles existaient déjà à ce chapitre dans plusieurs cégeps, l'établissement d'une politique formelle, facilité par la publication prochaine de ce programme, permettra aux collèges d'adopter une attitude préventive et d'appliquer des règles uniformes et systématiques.

Par ailleurs, les travaux de la Commission se poursuivront en 1989-1990 sur des programmes relatifs à la sélection du personnel et aux impacts du vieillissement du personnel sur la gestion des ressources humaines. Ce dernier thème est appelé à connaître des développements au cours des prochaines années; en effet, 22 ans après la création des cégeps, on constate que 60 p. cent du personnel des collèges a entre 40 et 45 ans, et entre 15 et 20 ans d'ancienneté.

Une telle réalité socio-démographique appelle une analyse nuancée et une pratique adaptée de la gestion des ressources humaines, que ce soit au chapitre de la mobilité du personnel, du perfectionnement ou du plan de carrière. Déjà deux conférences-midi ont permis d'échanger à ce propos au cours de l'année; un colloque est prévu pour octobre 1990, qui portera sur la mi-carrière.

Les programmes d'accès à l'égalité

La Commission a cette année accueilli la présentation conjointe du bilan et de l'analyse du chemin parcouru par les quelques collèges qui avaient jusqu'alors œuvré à l'établissement de programmes locaux d'accès à l'égalité dans l'embauche.

Cette présentation a provoqué d'immédiates et explicites manifestations d'intérêt de la part des représentants d'une majorité de collèges, qui se sont montrés intéressés à profiter de l'expérience acquise par leurs précurseurs en vue d'implanter chez eux de tels programmes.

Les relations du travail

La négociation nationale

Avec l'expiration en décembre 1988 de la plupart des conventions collectives qui lient les collèges publics à leurs personnels, et l'échéance des autres à la fin de 1989, l'exercice 1988-1989 aura été une année de négociation nationale. Aussi est-ce dès le début d'octobre 1988 que les équipes patronales de négociation ont été mises en place, ce qui suppose la mobilisation à plein temps d'une part importante des ressources de la Fédération.

L'exécutif de la Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines (C.A.R.T.R.H.) a pris en charge le suivi de la négociation, dans sa phase de conciliation avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (M.E.S.S.), puis dans la discussion avec la partie syndicale. Les offres patronales ont été présentées à l'Assemblée générale de la Fédération, à sa réunion de janvier 1989, à laquelle s'étaient joints les directeurs des services pédagogiques et les directeurs des ressources humaines des collèges.

En dépit de l'effort important consacré à la négociation, il convient de noter que les membres de la Commission ont maintenu un programme de travail essentiellement axé sur les dossiers de développement, en l'occurrence les dossiers concernant la gestion des ressources humaines.

L'informatique

L'évaluation du projet Canard

L'évaluation des objectifs et du financement du système de courrier électronique Canard, qui reliait la Fédération à ses membres, a été achevée cette année; elle s'est soldée par le remplacement de ce système informatique privé par un réseau de télécopieurs (fax), notamment en raison des développements technologiques dont ce dernier mode de télécommunication a récemment fait l'objet et qui lui assure une performance supérieure.

Le projet Renard

Le projet Réseau normalisé et automatisé des ressources documentaires (Renard), soumis l'an dernier à une évaluation complète de ses objectifs et de son financement, est depuis lors administré par le Bureau de gestion de Renard.

Celui-ci a entamé la réalisation de son premier mandat, qui consiste à doter Renard d'un plan de développement pour les cinq prochaines années. Ce plan de développement comporte un bilan organisationnel, humain, technique et financier du système; il évalue des orientations structurelles relatives à l'architecture du réseau (degré de centralisation du système et d'interconnexion entre les bibliothèques, selon la nature collective ou locale des fonctions) et détermine les spécifications fonctionnelles attendues du logiciel pour chaque champ d'activité d'une bibliothèque (acquisition, traitement, circulation, périodiques, recherche).

Soumis à la consultation auprès des utilisateurs du système, le plan de développement sera déposé à l'automne 1989.

Les communications

Le plan cadre de communications

La Fédération s'est dotée d'un plan de communication pour les années 1989 à 1992. Articulés autour des priorités de la Fédération, telles qu'approuvées en mai 1988, les objectifs généraux de communication ont trait à l'amélioration de la cohérence et de l'efficacité du réseau de communication de la Fédération avec ses membres, avec les organismes des milieux de l'éducation et avec le ministère, et à la promotion d'une image de marque des collèges auprès de divers intervenants et de l'opinion publique.

Le plan définit, tant pour la communication externe que pour la communication interne, des publics cibles, des moyens de communication, un certain nombre d'opérations, un budget et un calendrier de travail.

La politique d'édition

La politique officielle de la Fédération en matière d'édition a été rédigée et adoptée cette année. Elle permettra de rendre plus accessible la matière des recherches, consultations et analyses effectuées par la Fédération et ses commissions, et de diffuser dans le réseau collégial, mais aussi auprès de publics externes d'intervenants des milieux politiques et du monde des affaires, les publications officielles de la Fédération: mémoires et rapports sur des sujets d'intérêt collectif, approuvés par le Conseil d'administration ou l'Assemblée générale.

Les conférences sur l'éducation

La Fédération a entamé cette année une série de conférences qui seront désormais données chaque année; elles visent à resituer les grandes questions reliées à l'éducation dans une perspective plus large, en les abordant sous des angles actuels et originaux.

Ainsi, cette année, un auditoire principalement issu des milieux de l'éducation a pu entendre M. Bernard Landry, ancien ministre revenu à l'enseignement, traiter de *La mondialisation de l'économie et son impact sur l'éducation*. Le conférencier invité en février 1990 sera M. Yvan Bussières, premier vice-président exécutif et chef des opérations du groupe Provigo.

Plan de communication pour réagir aux compressions budgétaires

Un contexte défavorable, en l'occurrence la menace brandie par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (M.E.S.S.) de nouvelles compressions budgétaires, a amené la Fédération à se doter d'un plan de communication d'urgence, axé sur une campagne de relations publiques et marqué par la commande d'un sondage sur la perception que députés, ministres, leaders et dirigeants d'entreprise ont des cégeps.

Outils de référence et activités régulières

Enfin, le Service des communications et de la documentation de la Fédération a consacré une part appréciable de ses ressources à la réalisation d'activités régulières, destinées à répondre aux besoins des collèges affiliés: c'est ainsi qu'on a colligé, publié et diffusé les actes du très important colloque *Le cégep et vous: partenaires pour l'avenir!*, tenu en mai 1988, et qu'on a produit une revue de reportages et d'articles relevés dans les médias écrits et électroniques portant sur le réseau collégial.

La Fédération a enfin publié régulièrement des communiqués en français et en anglais pour informer ses membres des décisions prises par son Conseil d'administration et par son Assemblée générale.

En mai 1989, l'Assemblée générale de la Fédération a identifié les dossiers dont elle juge prioritaire la poursuite ou l'achèvement au cours de l'année qui vient. Parmi ces priorités opérationnelles, on retrouve plusieurs des dossiers majeurs qui ont trait au développement des programmes d'enseignement, à savoir:

• la gestion des programmes, au sujet de laquelle la Fédération entend poursuivre ses pourparlers avec le M.E.S.S. en vue d'en arriver à un nouveau partage des responsabilités entre le ministère et les cégeps, et réaliser une analyse des besoins et des ressources humaines nécessaires pour gérer les programmes dans les collèges;

• la révision par le ministère des programmes de sciences humaines et de sciences de la nature; la Fédération émettra des avis sur les contenus de ces programmes;

• l'enseignement du français au collégial, à la suite du rapport publié à ce sujet par le Conseil des collèges, qui constatait le piètre état de la langue parlée et écrite par la moyenne des étudiants du collégial et prônait un vigoureux coup de barre; la Fédération fera connaître sa position à ce sujet;

• les contenus en mathématiques et en sciences au secondaire, en relation avec la révision des cours préalables à l'admission au collégial;

• l'éducation des adultes, dans la perspective de la renégociation de l'accord Canada-Québec sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre; la Fédération a déjà élaboré une position commune avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et fait valoir son point de vue auprès des représentants du fédéral.

D'autre part, en cette année de négociation nationale des conventions collectives, la Fédération entend bien jouer son rôle de porte-parole autorisé de la partie patronale, notamment pour faire valoir l'importance de la négociation locale, pour s'assurer que les collèges bénéficient d'un niveau de ressources adéquat et que le réseau puisse compter sur une meilleure mobilité du personnel.

La poursuite des négociations ne se fera cependant pas au détriment des dossiers de développement des ressources humaines. À cet égard, la Fédération entend notamment organiser des activités de perfectionnement des ressources humaines, et créer, à l'intention des gestionnaires des collèges, un bulletin consacré à la gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, les dossiers relatifs au financement et, par conséquent, aux menaces de compressions budgétaires dont le réseau est périodiquement l'objet mobiliseront les ressources de la Fédération. Celle-ci appuiera ses positions sur l'étude approfondie des besoins financiers de fonctionnement et d'investissement du réseau. De plus, une stratégie de communication et de relations publiques sera mise au point et proposée aux membres pour faire face à l'éventualité de nouvelles menaces affectant la stabilité du financement.

Toujours dans le secteur du financement, la Fédération entend bien, malgré les embûches rencontrées en 1988-1989, mener à terme les études conduisant à l'implantation d'un nouveau mode d'allocation des ressources à compter du 1er juillet 1990.

Dans un autre ordre d'idée, la Fédération entend poursuivre la réflexion amorcée avec ses partenaires dans des dossiers tels que la création éventuelle d'un centre de recherche et de développement en pédagogie à l'usage du réseau collégial, ou encore l'établissement de liens permanents et structurés entre le réseau et le monde de l'entreprise.

Sommaire

PAGE

Bilan au 30 juin 1989 33

Activités régulières 34

Revenus et dépenses des activités régulières 35

Autres activités importantes 36

Bilan au 30 juin 1989

	1989	1988
Actif		
À court terme		
Encaisse	89 778 $	172 467 $
Placements, au coût	684 505 $	600 000 $
Débiteurs	123 621 $	58 902 $
Frais payés d'avance	68 213 $	68 657 $
	966 117 $	900 026 $
Immobilisations	208 944 $	399 825 $
Frais reportés	—	17 076 $
	1 175 061 $	1 316 927 $
Passif		
À court terme		
Fournisseurs et passif couru	805 490 $	449 582 $
Projets spéciaux en cours	21 426 $	506 612 $
	826 916 $	956 194 $
Réserve		
Primes courues pour long service	158 189 $	133 750 $
Surplus		
Fonds de fonctionnement	54 878 $	25 682 $
Fonds d'investissement	135 078 $	201 321 $
	189 956 $	226 983 $
	1 175 061 $	1 316 927 $

Activités régulières

Les activités de la Fédération se regroupent autour de trois axes soit:

- LES ACTIVITÉS RÉGULIÈRES ET LES PROJETS SPÉCIAUX
- LES ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES
  - RENARD
  - CANARD
- LES ACTIVITÉS SUBVENTIONNÉES
  - F.I.R.A.C.
  - CONTENTIEUX

Évolution des dépenses des activités de la Fédération des cégeps

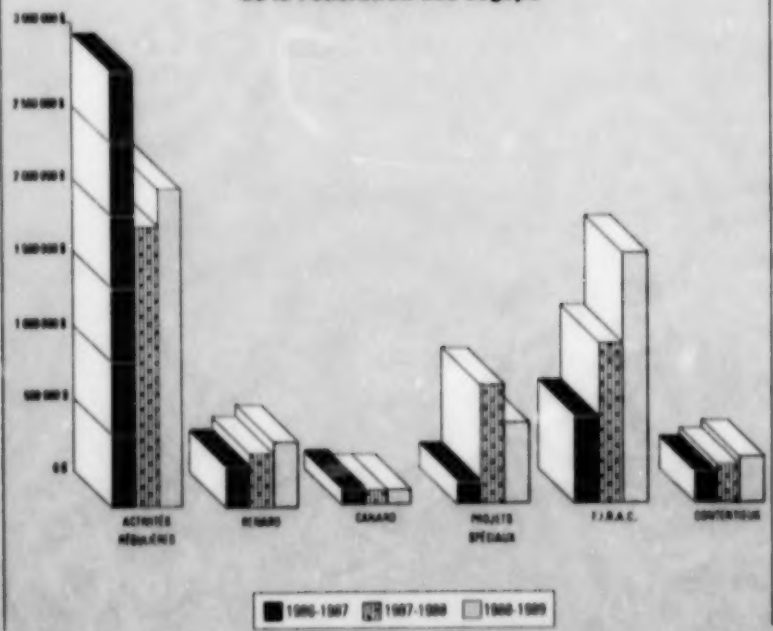

Activités régulières

LES REVENUS ET DÉPENSES POUR LES ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

	1989	1988
Revenus		
Cotisation des collèges	1 820 384 $	1 479 070 $
Subvention	27 434 $	5 000 $
Revenus d'opération et d'administration	151 778 $	141 407 $
Revenus d'intérêt	101 185 $	75 612 $
D.I.S.C.	0 $	170 000 $
Autres	184 403 $	50 733 $
	2 285 184 $	1 921 822 $
Dépenses		
Masse salariale	1 137 708 $	1 052 029 $
Structures politiques	234 725 $	194 785 $
Fonctionnement	875 139 $	679 614 $
	2 247 564 $	1 926 428 $
Excédent (déficit) de l'exercice	37 620 $	(4 606 $)
(Déficit) excédent transféré des projets spéciaux	(8 404 $)	18 509 $
Excédent net	29 216 $	13 903 $

Distribution des revenus et des dépenses pour les activités régulières 1989

Autres activités importantes

PROJET RENARD

Revenus	
Revenus	438 327 $
Revenus reportés	9 881 $
	448 208 $
Dépenses	
Masse salariale	119 094 $
Structures politiques	20 521 $
Fonctionnement	303 390 $
	443 005 $
Excédent du projet	5 203 $

RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE FORMATION

Revenus	
Revenus	1 434 165 $
Revenus reportés	328 199 $
	1 762 364 $
Dépenses	
Masse salariale	237 084 $
Structures politiques	4 920 $
Fonctionnement	212 352 $
Subvention	1 305 170 $
	1 758 526 $
Excédent du projet	2 838 $

CONTENTIEUX

Revenus	
Revenus	350 035 $
Revenus reportés	2 411 $
	352 446 $
Dépenses	
Masse salariale	220 913 $
Fonctionnement	150 814 $
	374 727 $
Déficit de l'exercice	(22 281 $)